



Fiche signalétique

1 - Identification

Nom commercial : Dégraissant industriel WD-40 Specialist ^{MD}	Bureau canadien : WD-40 Products [Canada] Ltd. P.O. Box 220 Toronto (Ontario) M9C 4V3
Usage du produit : Dégraissant	Numéro de téléphone pour l'information : (416) 622-9881
Restrictions d'utilisation : Aucune restriction d'utilisation n'a été déterminée.	Téléphone d'urgence de 24 heures : Canutec : (613) 996-6666 - Désigné pour être utilisé seulement dans les cas d'urgences chimiques impliquant déversement, fuite, exposition au feu ou accident impliquant des produits chimiques.
Date de préparation de la FS : 17 novembre 2015	

2 – Reconnaissance des dangers

SIMDUT 2015/classification du SGH :

Aérosol inflammable - Catégorie 1
Gaz sous pression - Gaz comprimé
Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Note : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément au Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs (RPCCC), lequel a priorité sur l'étiquetage du SIMDUT 2015. L'étiquette du contenant véritable n'inclura pas les éléments de l'étiquette ci-dessous : L'étiquette ci-dessous s'applique aux produits industriels/professionnels.

Éléments de l'étiquette :



DANGER !

Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Prévention

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'allumage.
Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Réponse

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Stockage

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

3 - Composition/information sur les ingrédients

Ingrédient	No CAS	Pourcentage massique	SIMDUT 2015/classification du SGH
Solvant pétrolier à faible pression de vapeur	64742-47-8	80-95	Toxicité par aspiration - Catégorie 1
2-Isobutyle-2-méthyle-1,3-dioxolane-4-méthanol	5660-53-7	1-10	Lésion oculaire - Catégorie 1
Dioxyde de carbone	124-38-9	5	Asphyxiant simple Gaz sous pression - Gaz comprimé

4 – Premiers soins

Ingestion (avaler) : Danger d'aspiration. NE faites PAS vomir. Appelez immédiatement un médecin, un centre antipoison ou la ligne d'assistance de sécurité WD-40 au 1 888 324-7596.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez bien à l'eau. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Retirez les vêtements contaminés. Lavez avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consultez un médecin.

Inhalation (respirer) : S'il y a irritation, emmenez la personne à l'air frais. Si une irritation ou d'autres symptômes se développent et persistent, consultez un médecin.

Signes et symptômes d'une exposition : Dangereux ou mortel si avalé. En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré et peut provoquer des lésions pulmonaires. Peut causer une irritation oculaire et aux voies respiratoires.

Indication de la nécessité d'une aide médicale/un traitement spécial immédiat : Une aide médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

5 – Mesures pour combattre les incendies

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utilisez de l'eau pulvérisée, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone ou de la mousse. Ne pas utiliser de jet d'eau ou de l'eau en abondance. Le produit brûlé flottera sur la surface et étendra l'incendie.

Dangers spécifiques liés au produit chimique : Contenu sous pression. Tenir à l'écart des sources d'allumage et des flammes nues. L'exposition des contenants à la chaleur et aux flammes extrêmes peuvent faire en sorte que ce qu'ils éclatent souvent d'une force violente. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se dissiper le long des surfaces jusqu'aux sources d'ignition isolées et revenir en arrière. Un mélange de vapeur et d'air peut créer un risque d'explosion dans les espaces confinés. La combustion produira des oxydes de carbone, de la fumée et des hydrocarbures non brûlés.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient toujours porter des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection. Refroidissez les contenants exposés au feu avec de l'eau. Utiliser un blindage afin de se protéger contre l'éclatement des contenants.

6 – Nettoyage des rejets accidentels

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Portez des vêtements protecteurs appropriés (voir la section 8). Éliminez toutes les sources d'inflammation et ventilez l'endroit.

Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage : Les cannettes qui s'écoulent devraient être mises dans un sac en plastique ou dans un seau ouvert jusqu'à ce que la pression se soit dissipée. Contenir et recueillir le liquide avec un absorbant inerte et le placer dans un conteneur jusqu'à son élimination. Nettoyer minutieusement l'endroit affecté. Signaler les déversements aux autorités comme il est requis.

7 – Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Utilisez seulement avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des veilleuses, des surfaces chaudes et des flammes nues. Débrancher les outils électriques, les moteurs et les appareils avant de vaporiser ou de mettre le contenant près de toute source d'électricité. L'électricité peut créer un trou par brûlure dans le contenant et faire en sorte que le contenu s'enflamme. Afin d'éviter des brûlures graves, ne pas laisser le contenant toucher des terminaux de batteries, des connexions électriques sur les moteurs ou les appareils ou toute autre source d'électricité. Laver à fond avec de l'eau et du savon après sa manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. À conserver hors de portée des enfants. Ne pas perforer, écraser ou incinérer les contenants, même lorsqu'ils sont vides.

Conditions d'entreposage sécuritaire : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, loin des substances incompatibles. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120 °F (48,8 °C) ou sous la lumière directe du soleil. Aérosol niveau 3 U.F.C (NFPA 30B). Entreposer à l'écart des oxydants.

8 – Contrôles d'exposition / protection personnelle

Chimique	Limites d'exposition professionnelle.
Solvant pétrolier à faible pression de vapeur	1 200 mg/m ³ - TWA (recommandé par le fabricant)
2-Isobutyle-2-méthyle-1,3-dioxolane-4-méthanol	Pas de limite établie.
Dioxyde de carbone	5 000 ppm - MPT 30 000 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 5 000 ppm - MPT 30 000 ppm - LECT du Canada - Ontario 5 000 ppm - MPT 30 000 ppm - LECT du Canada - Québec 5 000 ppm - MPT 15 000 ppm - LECT du Canada - Colombie-Britannique

Les contrôles suivants sont recommandés pour un usage normal de ce produit par les consommateurs :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utilisez dans un endroit bien ventilé.

Protection personnelle :

Protection pour les yeux : Évitez tout contact avec les yeux. Toujours vaporiser loin du visage.

Protection de la peau : Évitez le contact avec la peau.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise lors d'un usage normal avec une ventilation adéquate.

Pour un traitement en vrac ou une utilisation en milieu de travail, les contrôles suivants sont recommandés :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une ventilation adéquate générale et à aspiration localisée pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Protection personnelle :

Protection pour les yeux : Suivre les exigences d'installation.

Protection de la peau : Porter des gants résistant aux produits chimiques au besoin pour éviter un contact prolongé avec la peau.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise si la ventilation est adéquate. Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, porter un respirateur approuvé par NIOSH. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les règles applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pratiques de travail/d'hygiène : Laver avec du savon et de l'eau après la manipulation.

9 – Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Liquide clair	Limites d'inflammabilité : (portion du solvant)	LEI : 0.6% LSE : 5.6%
Odeur :	Légère odeur de pétrole	Tension de vapeur :	2,03 mmHg à 20°C (solvant pétrolier)
Seuil olfactif :	Non fixé	Densité de vapeur :	5,3 (solvant pétrolier)
pH :	Sans objet.	Densité relative :	Non déterminé.

Point de fusion/congélation :	Non fixé	Solubilités :	Insoluble dans l'eau
Domaine/point d'ébullition :	221°C (430°F)	Coefficient de partage ; n-octanol-eau :	Non fixé
Point d'éclair :	94,5 °C (202 °F)	Température d'autoignition :	Non fixé
Taux d'évaporation :	Non fixé	Température de décomposition :	Non fixé
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aérosol inflammable	Viscosité :	Non fixé
COV :	9,7 % (79 g/L)	Point d'écoulement :	Non fixé

10 – Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif dans des conditions normales

Stabilité chimique : Stable

Possibilité de réactions dangereuses : Peut réagir avec des oxydants puissants générant de la chaleur.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et autres sources d'ignition. Ne percez et n'incinerez pas les contenants.

Substances incompatibles : Acides, alcalis et oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, fumée et hydrocarbures non brûlés.

11 – Information toxicologique

Symptômes d'une surexposition :

Inhalation : Les brumes ou les vapeurs peuvent irriter la gorge et les poumons. De fortes concentrations peuvent provoquer une irritation nasale et respiratoire et des effets sur le système nerveux central comme des maux de tête, des étourdissements et des nausées. L'abus intentionnel peut être dangereux ou mortel.

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut provoquer une légère irritation à la peau lors d'une exposition à court terme, avec rougeur, démangeaison et brûlure à la peau. Le contact prolongé et/ou répété peut provoquer une délipidation et potentiellement une dermatite. Ce produit a été testé dans le cadre d'un essai in vitro relatif à l'irritation cutanée, et il s'est révélé non irritant. Les composants ne sont pas classés en tant qu'irritants cutanés.

CONTACT AVEC LES YEUX : Le contact peut être irritant aux yeux. Peut causer des rougeurs, une sensation de brûlure et une enflure. Ce produit a été testé dans le cadre d'un essai in vitro relatif à l'irritation oculaire, et il s'est révélé non irritant.

Ingestion : Ce produit a une faible toxicité orale. Si avalé, cette matière peut provoquer une irritation à la bouche, la gorge et l'œsophage. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements, de la diarrhée, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central. Ce produit représente un danger d'aspiration. Si avalé, il peut rentrer dans les poumons et peut causer une pneumonie chimique, des dégâts sérieux aux poumons et la mort.

Effets chroniques : Aucun effet chronique connu.

Statut cancérogène : Aucun des composants ne figure sur les listes de cancérogènes ou de cancérogènes présumés du CIRC, du NTP, de l'ACGIH ou de l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction : Aucun des composants n'est considéré comme un danger pour la reproduction.

Mesures numériques de la toxicité :

On estime que la toxicité orale de ce produit devrait être supérieure à 2 000 mg/kg sur la base d'une évaluation des ingrédients. Ce produit n'est pas répertorié comme produit toxique selon les critères établis. Il présente un danger d'aspiration.

12 – Information écologique

Écotoxicité :

Solvant pétrolier (faible tension de vapeur) : Aucune donnée sur l'écotoxicité n'est disponible. Ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Mélange de 2-Isobutyle-2-méthyle-1,3-dioxolane-4-méthanol : 48 h CE50 daphnia magna - 590 mg/L

Persistance et dégradabilité : Les composants ne sont pas facilement biodégradables.

Potentiel de bioaccumulation : N'est pas potentiellement bioaccumulatif.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

13 - Remarques sur l'élimination

Les contenants aérosols ne devraient pas être percés, compactés dans des compacteurs pour ordures ménagères ou incinérés. Les contenants vides peuvent être éliminés par des options de gestion des déchets normales. Éliminez tous les produits de déchets, absorbants et autres matériaux conformément à tous les règlements nationaux, d'État et locaux applicables.

14 – Information sur le transport

Description relative à l'expédition terrestre selon DOT : UN1950, aérosols, 2.1, quantité limitée
(Note : Les documents d'expédition ne sont pas nécessaires pour des quantités limitées sauf si elles sont transportées par voie aérienne ou par bateau – chaque emballage doit comporter la marque Quantité limitée)
Description appropriée pour le Transport Maritime (IMDG) : UN1950, aérosols, 2.1, quantité limitée
Description d'expédition selon l'ICAO : UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1

REMARQUE : WD-40 Company ne réalise pas de tests sur les contenants aérosol pour s'assurer qu'ils respectent les normes de pression et les autres normes pour le transport aérien. Nous ne recommandons pas de transporter nos produits aérosols par voie aérienne.

15 – Renseignements sur la réglementation

Inventaire national des rejets de polluants (INRP) : Ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont répertoriés sur la liste des substances de l'INRP :
Solvant pétrolier à faible pression de vapeur - (64742-47-8) - 80-95%

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Les composants ne sont pas répertoriés sur la LIS ou la LES.

16 – Autres

Évaluation des dangers HMIS :
Santé – 1 (danger léger) - Danger d'incendie – 4 (danger sérieux) - Danger physique – 0 (faible danger)

Date de révision : 17 novembre 2015 Remplace : Nouvelle FS.

Préparé par : Industrial Health & Safety Consultants, Inc, Shelton, CT, É.-U.

Révision par : I Kowalski Affaires réglementaires